

L'hon. M. CLAXTON: Je crois pouvoir affirmer le contraire.

M. ADAMSON: Faute d'argent, on a restreint l'activité de certains hôpitaux canadiens spécialisés en psychiatrie.

M. FULTON: A propos de subventions à diverses institutions et du point que le ministre vient de soulever, je désire aborder la question des secours aux hôpitaux canadiens en général. Faute de matériaux de construction ou de finances, plusieurs de nos hôpitaux ont dû restreindre leurs travaux de construction et d'expansion, de sorte qu'aujourd'hui ils sont beaucoup trop à l'étroit. J'ai discuté un cas particulier avec le ministre. Je ne voudrais pas traiter de conditions locales dans un débat d'ordre général, mais dans une lettre que j'ai reçue on me dit que la suspension passagère de la conférence fédérale-provinciale et l'impossibilité où ils se trouvent d'obtenir des subventions du Dominion placent nos hôpitaux dans l'embarras. Un passage me semble d'un intérêt tout particulier. La lettre vient du Conseil des hôpitaux canadiens, de Toronto, représentant, je crois, toutes les institutions du genre au Canada, et est adressée à l'Association des hôpitaux de la Colombie-Britannique. Voici le passage en question:

L'échec de la récente conférence fédérale-provinciale n'aide sûrement pas les hôpitaux à poursuivre leurs programmes de construction. Les prêts fédéraux à faible intérêt étaient subordonnés à la solution favorable du problème des impôts, et par conséquent, il ne saurait plus en être question. Entre temps, dans la plupart des provinces, l'assistance provinciale demeure en suspens, les provinces attendant elles aussi la solution de cette difficulté. La situation s'aggrave de plus en plus et le jour viendra bientôt où elle prendra les proportions d'une crise nationale. Il y a quelques jours nous avons examiné avec le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social la gravité de cet état de choses, qui pourrait rendre nos moyens d'hospitalisation tout à fait insuffisants advenant une grande épidémie comme celle de 1918-1919. Nous lui avons depuis envoyé, pour que son ministre l'examine et aussi le cabinet, une lettre où nous déclarions que, dans l'intérêt des citoyens canadiens, l'examen de cette question ne devait pas se fonder uniquement sur l'attribution d'après les textes législatifs de la responsabilité relative à la sauvegarde de la santé des citoyens, ni faire l'enjeu de manœuvres poitiques portant sur les droits d'imposition du Dominion et des provinces, mais que le gouvernement fédéral se devait de fournir immédiatement des fonds en vue de l'accroissement nécessaire des services d'hospitalisation. Dans ces circonstances, il faudrait peut-être que les prêts comportant un intérêt minime fussent remboursés, plutôt qu'amortis, à l'aide de subventions annuelles accordées aux provinces selon la proposition formulée l'an dernier. En tout cas, à moins que des deniers viennent d'une source quelconque, l'expansion des services d'hospitalisation ne s'effectuera pas avec la célérité qu'exige la gravité de la situation.

[M. Adamson.]

Il est manifeste que, ainsi qu'on le signale dans la lettre, le règlement de cette question est devenu plus difficile par suite du fait qu'aucune entente n'a été conclue lors de la conférence. Je demande cependant au ministre si l'on a pris en considération les observations formulées par le Canadian Hospital Council. Dans le cas de l'affirmative, est-il probable que son ministère prendra des mesures dans le sens qu'indique cette lettre?

L'hon. M. CLAXTON: Le sujet que vient d'exposer l'honorable député de Kamloops a déjà été soulevé par plusieurs honorables députés que certains hôpitaux avaient priés de solliciter pour eux l'aide du gouvernement fédéral. A ce propos la constitution est bien précise. L'alinéa 10, article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, attribue explicitement aux provinces la compétence en matière d'hospitalisation. Depuis 77 ans que dure la Confédération, ce domaine est demeuré effectivement du ressort des provinces, conformément à la loi. Ce ne fut que pour remplir ses obligations que le Dominion a fourni une certaine aide à certains hôpitaux. L'hospitalisation, par le gouvernement fédéral, s'est limitée aux militaires, aux anciens combattants, aux marins malades, aux immigrants, aux malades en quarantaine, aux lépreux et aux Indiens. Je puis dire, je crois, sans crainte d'être contredit, que le gouvernement fédéral n'a versé d'octrois à des hôpitaux que dans les cas que je viens de mentionner ou en d'autres qui étaient de son ressort. On a reconnu que, pour que soit possible l'établissement d'un régime d'assurance-santé applicable à tout le pays, il faudrait accroître sensiblement les services d'hospitalisation. Les propositions fédérales soumises à la conférence et reproduites dans le *Livre vert* prévoient une aide financière pour la construction d'hôpitaux. Cette aide devait revêtir la forme de prêts aux provinces, au prix coûtant ou à peu près.

Il est regrettable qu'on n'ait pu s'entendre. Je dois me contenter de dire que la question est à l'étude et que toute autre proposition fédérale sur ce sujet ou sur d'autres questions soumises à la conférence sera communiquée par le ministre des Finances au moment de l'exposé budgétaire ou ultérieurement.

Quant à l'hôpital de Kamloops, je m'explique que l'honorable député ait formulé certaines observations. La question a été soumise à deux reprises à un comité interdépartemental en vue de déterminer si les intérêts du Gouvernement dans cette institution suffisaient à motiver une subvention. La situation était à peu près celle qui existe dans des centaines d'hôpitaux à travers le pays. Cet hôpital est utilisé à l'occasion par d'anciens combattants, des militaires ou des Indiens, mais le gouvernement fédéral n'a pas à l'égard de cet